

## COMMUNIQUE

Paris, le 15 juillet 2019

### L'URPS infirmiers Île-de-France soutient le déploiement d'entr'Actes dans les établissements de santé franciliens.

*Depuis avril 2019 l'URPS infirmiers et entr'Actes ont signé une convention afin de faciliter le lien ville-hôpital en permettant la mise en relation et la coordination des établissements de santé avec des infirmiers libéraux et tous les autres professionnels de santé de la périnatalité à la gériatrie de la région.*

Les 7700 infirmiers libéraux de la région sont invités à s'inscrire sur la plateforme entr'Actes. De leur côté les établissements de santé peuvent contacter l'équipe d'entr'Actes afin de connaître les modalités d'utilisation de la plateforme de coordination, qui est depuis peu est inter-opérable avec Terr e Santé.

La plateforme de coordination de soins primaires entr'Actes permet aux professionnels de santé en ville de relever le défi de l'organisation territoriale de santé en mutualisant leurs compétences et possible disponibilités.

Déjà adopté par plusieurs organisations territoriales sur la France, dont la plus fameuse, Espace Vie, entr'Actes couvre déjà l'Essonne et une partie de la Seine-et-Marne, avec plus d'un millier de professionnels connectés et plus de 15.000 prises en charge à son actif. Une convention a également été signée avec la FHP et plusieurs établissements publics et privés sur le territoire : des cliniques du Groupe RAMSAY, le Centre Hospitalier Sud Francilien, le Centre Hospitalier d'Arpajon ou le Centre Hospitalier de Villeneuve St George, mais aussi le GHT Nord Essonne (Longjumeau, Orsay) dans le cadre du projet e-Parcours 91 Nord...

Pour la période estivale qui commence, entr'Actes est la solution qui favorisera les sorties d'hospitalisation en toute sécurité mais aussi le maintien au domicile en évitant des passages aux urgences grâce à la mobilisation optimisée des ressources disponibles sur la ville.

**Pour en savoir plus :**

**CONTACTS :**

**entr'Actes** : Dr Philippe Paraque, fondateur d'entr'Actes, Tel. 06 60 24 19 19 – [contact@entractes.fr](mailto:contact@entractes.fr)

**URPS infirmiers Île-de-France** : Sophie MICHEL, directrice, Tel. 06 52 81 26 50 – [direction.urps.ide.idf@gmail.com](mailto:direction.urps.ide.idf@gmail.com)

URPS Infirmiers Ile-de-France – 56 rue de Vouillé 75015 Paris - Tél. 01 88 32 91 94

E-mail : [urps.ide.idf@gmail.com](mailto:urps.ide.idf@gmail.com) – Site internet : [urps-infirmiers-idf.fr](http://urps-infirmiers-idf.fr)

Association loi 1901 n° W771006570 – SIRET : 792 695 421 00018 – APE 9499Z